



Au cours de sa séance du 21 juin 2017, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité les modifications budgétaires 2017 n°1.

1. Budget ordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.656.859,75€	7.144.939,96€
Dépenses	4.516.009,65€	5.016.009,65€
Résultat Boni	140.850,10€	2.128.930,31€

2. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 21 juin 2017.

Exercice Propre		Exercice Global
Recettes	4.659.884,35€	7.666.150,05€
Dépenses	4.530.150,55€	5.044.528,73€
Résultat Boni	129.733,80€	2.621.621,32€

De manière générale, on recense une diminution du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 129.733,80€, soit 11.116,30€ de moins que lors de l'approbation du budget 2017 par l'autorité de tutelle.

En revanche, au niveau de l'exercice global, on constate un accroissement substantiel du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.621.621,32€, soit 492.691,01€ de plus que lors de l'approbation du budget.

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire :

Au niveau des recettes :

A l'exercice propre, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant global (compensation entre recettes en plus et recettes en moins) de 3.024,60€ ventilées comme suit :

+ 516,23€ de rétrocession par le Gouverneur de taxe en matière d'armes.

+ 2.396,37€ de notes de crédit et ristournes à l'ordinaire.

+ 112€ de remboursement de travaux de voiries pour tiers.

+ 25.000€ de compensation en provenance de la Wallonie pour pallier à la suppression de la taxe carrière d'un même montant (- 25.000€ de taxe sur les carrières).

Aux exercices antérieurs, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 518.185,49€. Suite à l'approbation du compte 2016 par le conseil communal, le résultat budgétaire du compte 2016, recensant une augmentation de 516.188,14€, doit être intégré dans le budget 2017 par voie de la présente modification budgétaire.

Pour le surplus, on enregistre deux reliquats de subvention en provenance de l'ONE (+ 1.997,35€) pour la contribution aux frais de fonctionnement de l'accueil extra-scolaire pour les années 2015 et 2016.

### Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on recense des dépenses en plus pour un montant global de 14.140,90€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

+ 4.000€ de non-valeur de remboursement de taxes (par sécurité).

+ 6.000€ de cotisations patronales à la caisse de pension du personnel communal, afin de tenir compte de l'impact des nominations de personnel opérées au cours de l'année 2017.

+ 6000€ de frais de consultance pour le marché public des assurances (marché conjoint avec le CPAS avec nouvelles primes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

+ 4000€ en frais de poursuite et de procédure, par sécurité, dans le cadre du litige de salle de village de Ronzon.

+ 4.000€ en frais d'organisation des examens de recrutement (3 examens prévus en 2017).

+ 2.000€ en frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments afin de tenir compte du surplus de dépenses généré par l'aménagement du local d'archives dans le grenier de la maison communale.

+ 2.000€ en frais de vente et locations (frais d'acte liés à l'échange de terrains à Rendeux-Haut).

+ 5.000€ en fournitures d'électricité pour les bâtiments privés (salle Schérés notamment).

+ 1.500€ pour l'affiliation annuelle à l'application Be-Alert.

+ 538,12€ de primes d'assurance-loi.

+ 2.000€ de petit matériel de voirie (achat de matériel électrique, laser,...)

+ 414,86€ de pécules de vacances pour personnel APE.

+ 500€ de prestations de tiers pour les véhicules.

+ 2.000€ d'honoraires pour la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre de la mission d'accompagnement pour le PCDR n°2.

Ces dépenses supplémentaires sont partiellement compensées par des diminutions de dépenses actées au niveau des articles suivants :

- 10.380,15€ de primes d'assurance sur base des décomptes de primes communiqués par les assureurs AXA et BELFIUS.

- 10.110,71 en pécules de vacances sur base des montants définitivement octroyés en 2017 au personnel et mandataires communaux.

- 231,10€ d'intervention dans les primes syndicales sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2017.

- 37,68€ de subsides à la protection des animaux sur base du montant définitif communiqué.

- 4000€ d'achat et de fournitures de signalisation routière.

- 336,89€ de contribution au contrat de rivière.

- 418,56€ de cotisation à IDELUX sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2017.

- 181,60€ de frais de fonctionnement de la bibliothèque.

- 30,50€ de cotisation à l'AIS sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2017

- 57,50€ de cotisation à la maison de l'urbanisme sur base du montant définitif communiqué pour l'année 2017.

Aux exercices antérieurs, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global de 14.378,18€ réparties comme suit :

+ 558€ de fournitures dans le cadre de l'ATL.

+ 325,62€ de cotisation à la CCAT.

+ 4.250,27€ pour des régularisations en matière de traitement de personnel.

+ 1732,19€ en jetons de présence des mandataires communaux.

+ 39,28€ pour les indemnités de surveillance du temps

de midi à l'école communale.

+ 468€ de frais de repas scolaire (facture lait à l'école pour l'année 2016).

+ 70,50€ de fourniture de paniers du terroir pour les moniteurs du programme « Je cours pour ma forme ».

+ 6934,32€ de régularisation de primes d'assurance accidents du travail (solde année 2016).

1. Budget extraordinaire tel qu'approuvé par l'autorité de tutelle.

Recettes	2.881.775,00€
Dépenses	2.881.775,00€
Résultat boni	0,00€

2. Budget extraordinaire après modification budgétaire du 21 juin 2017.

Recettes	3.189.792,16€
Dépenses	3.189.792,16€
Résultat	0,00€

Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire

Au niveau des recettes

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en plus pour un montant de 41.473,00€ ventilées comme suit :

- + 3.750€ de subsides attendus du SPW dans le cadre de l'acquisition d'abris à vélo pour l'école communale.
- + 102.000€ suite à l'échange de terrains agricoles contre des terrains à acquérir à proximité de la salle Schérès à Rendeux-Haut.
- + 7.000€ suite à la revente de l'ancien camion du service des travaux.

Par ailleurs, 399.218,66€ seront prélevés du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires réalisés intégralement sur fonds propres et la partie non subsidiée de certains investissements.

Aux exercices antérieurs, on n'enregistre pas des recettes supplémentaires.

Au niveau des dépenses :

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant global (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) de 137.000€ réparties comme suit :

Parmi les dépenses en plus, on enregistre les mouvements suivants :

- + 50.000€ de subsides en faveur du CPAS pour les travaux d'aménagement du bâtiment annexe au co-accueil à Rendeux-Haut destiné à accueillir le patro de Rendeux-Bas.
- + 102.000€ dans le cadre de l'échange de terrains agricoles contre des terrains à acquérir à proximité de l'espace Schérès à Rendeux-Haut.
- + 20.000€ pour l'acquisition d'une nouvelle citerne et pompe à carburant à l'usage exclusif des véhicules du service travaux (système sécurisé uniquement accessible aux véhicules communaux).
- + 5.000€ pour l'acquisition d'abris à vélo pour l'école communale.
- + 25.000 € pour les travaux de rénovation du presbytère de Jupille (sanitaire, électricité et chauffage).

Par ailleurs, 109.000€ seront prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire, de manière à réalimenter la réserve suite à la vente de l'ancien camion du service des travaux et l'échange des terrains à Rendeux-Haut.

Parmi les dépenses en moins, on enregistre les mouvements suivants :

- 50.000€ pour les travaux de rénovation de la salle du patro à Rendeux-Bas (voir aménagement du bâtiment annexe au co-accueil à Rendeux-Haut).
- 15.000€ d'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières (on dispose d'un module gratuit dans le cadre du logiciel urbanisme).

Aux exercices antérieurs, on recense des dépenses supplémentaires pour un montant global de 265.968,66€.

Suite à l'approbation du compte 2016 par le conseil communal, le résultat budgétaire extraordinaire du compte 2016 doit être intégré dans le budget 2017 par voie de la présente modification budgétaire (mali de 158.094,68€ qui s'explique par des dépenses d'investissement réalisées alors que les subsides y afférents n'ont pas encore fait l'objet de droits constatés dans la comptabilité budgétaire et qui sont prévus en recettes extraordinaires aux exercices antérieurs de la présente modification budgétaire).

Par ailleurs, on retrouve aux exercices antérieurs :

- 29.747,22€ de non-valeur de subsides d'investissements non perçus du SPW en 1996 pour l'élaboration du schéma de structure communal.
- 45.058,24€ de non-valeur de subsides d'investissement pour la réfection des murs du cimetière de Marcourt sur base du décompte final des travaux.

- 8.000€ supplémentaires pour les travaux de rénovation de la détection incendie à l'école communale (3 avenants).
- 8.068,52€ supplémentaires pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école communale sur base du décompte final des travaux (honoraires de l'auteur de projet).
- 50.000€ supplémentaires pour les travaux d'isolation à l'école communale (soit un total de 700.000€ honoraires compris).
- 55.000€ supplémentaires pour les travaux d'aménagement du logement d'insertion à la salle de Beffe sur base de l'estimation de l'auteur de projet.
- 12.000€ supplémentaires pour les travaux d'aménagement du parking de la maison communale (devis des luminaires ORES).
- 60.000€ en moins pour les travaux de réfection du carrelage à l'école communale reportés à un exercice ultérieur.
- 40.000€ en moins pour les honoraires de l'auteur de projet du PCDR 2, dès lors que la mission d'accompagnement confiée à la FRW sera financée par des crédits inscrits au service ordinaire du budget.

En cette période de rentrée, je souhaite à tous les enseignants et enfants une excellente année scolaire 2017-2018.

*Cédric ROLLAND.*